



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de LAGUIOLE
Mairie de Laguiolle 12210 LAGUIOLE
tél. 05.65.51.26.30
email. mairie@laguiolle12.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la Salle des fêtes 19 rue du Valat le :

Le vendredi 6 mars 2026 à 18h30

Veillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Laguiolle, le 02/03/2026

Le Maire

Vincent ALAZARD

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV de la séance du 29/01/2026

1. Approbation du compte financier unique du Budget Principal
2. Approbation du compte financier unique du Budget assainissement
3. Approbation du compte financier unique du Budget camping
4. Approbation du compte financier unique du lotissement des Oules
5. Approbation du compte financier unique du Budget photovoltaïque
6. Mise au vote de l'affectation de résultat du budget principal
7. Mise au vote de l'affectation résultat du budget assainissement
8. Mise au vote de l'affectation résultat du budget camping
9. Mise au vote de l'affectation résultat du budget lotissement des Oules
10. Mise au vote de l'affectation résultat du budget photovoltaïque
11. Approbation du rapport de la CLECT
12. Approbation de la convention pour l'achat et la pose de compteurs d'eau dans l'ensemble des établissements communaux non équipés de la commune de Laguiolle
13. Approbation de la convention pour la surveillance des marques
14. Rémunération des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et des agents communaux affectés au temps périscolaire lors des sorties scolaires occasionnelles en dépassement du temps scolaire et de la journée avec nuitée.
15. Renouvellement de la dénomination Commune touristique
16. Mise au vote des tarifs du camping municipal 2026
17. Mise au vote du règlement intérieur des communaux
18. Questions diverses
19. Information (s) du Maire

POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné(e)
donne pouvoir à ⁽²⁾.....

- de me représenter à la réunion du conseil communautaire convoqué pour
le/...../..... àh..... ,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾
auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le

Bon pour pouvoir et signer

*(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3)
Durée de validité : trois reports au maximum*